

A propos de la limitation du cumul des mandats

La limitation du cumul des mandats est une nécessité. Ce sujet fait partie des "serpents de mer" de l'histoire politique. On en parle souvent. Il suffit d'ailleurs de l'aborder devant des assemblées de militants pour susciter des applaudissements nourris. Mais, jusqu'ici, et en dépit d'une première loi sur le sujet, les actes n'ont pas été à la hauteur des déclarations d'intention.

Ce que les Français apprécient d'abord dans la manière de gouverner de Lionel Jospin et de ses ministres, c'est l'adéquation entre ce qui est dit et ce qui est fait. C'est une clarté dans la démarche, faite à la fois de réalisme et de simplicité. La volonté du Premier Ministre de ne pas en rester, pour ce qui est du cumul des mandats, au stade des intentions et de poser des actes précis s'inscrit pleinement dans cette logique. C'est assurément l'un des moyens de réconcilier les Français avec la politique.

Notre position est claire. Nous sommes en total accord avec le rapport qui a été présenté par Bernard Roman devant le Bureau National du Parti Socialiste. Celui-ci préconise d'abord que l'on ne puisse exercer qu'une seule fonction exécutive. La décentralisation suppose que l'on distingue et que l'on identifie bien les responsabilités. Il n'est pas sain que la même personne soit à la fois président d'une assemblée régionale et d'un conseil général, ou de l'une de ces assemblées et maire d'une des villes de la région ou du département.

Bernard Roman préconise également que l'on ne puisse exercer à la fois un

mandat parlementaire (député, sénateur, député européen) et un mandat d'exécutif local, y compris de maire, **quelle que soit la taille de la commune.**

Cette proposition, qui a été approuvée par le Bureau National, est essentielle. Si nous pensons qu'elle doit être retenue en l'état, c'est parce que ce qui est en jeu va bien au-delà d'un simple dispositif technique relatif au cumul des mandats.

Elle permet en effet d'éviter d'accentuer la différence de traitement et de représentation politique entre zones urbaines et zones rurales, différence qui tient beaucoup aujourd'hui aux modes de scrutin. Grandes villes et petites communes doivent être traitées sur un pied d'égalité tant il est vrai qu'il est aussi difficile de combattre, en prenant le temps de le faire, le mal des banlieues ou la désertification des campagnes.

On le voit bien : la question de la limitation du cumul des mandats ne saurait être dissociée de celle de l'avenir de la décentralisation et de notre organisation territoriale. Cette réforme passe aussi par la mise en place d'un réel statut des élus qui permette à chacun de se consacrer pleinement à sa tâche.

Supprimer les cumuls entre fonctions exécutives, c'est aller dans le sens d'une claire définition des responsabilités de chaque type de collectivité. Le respect de l'esprit de la décentralisation suppose une vraie séparation des pouvoirs. On assiste trop souvent, au contraire, à une confusion des pouvoirs et à une extraordinaire imbrication des compétences. Le système devient alors illisible pour les citoyens. Parvenir enfin à une claire identification des différentes instances exécutives, c'est retrouver l'inspiration originelle de la décentralisation.

Mais surtout, le mouvement de la décentralisation doit aujourd'hui connaître un "second souffle". Une

nouvelle étape se dessine avec les progrès de l'intercommunalité. Il faut donner plus de poids et de lisibilité au niveau de l'agglomération urbaine, niveau auquel on est de plus en plus amené à prendre les grandes décisions structurantes en matière d'aménagement, d'environnement, de transport, d'urbanisme et de logement.

Dans le monde rural, une nouvelle organisation est également nécessaire, dont les communautés de communes sont la préfiguration. Contrairement aux caricatures qui en sont faites parfois, les positions défendues ci-dessus ne sont pas dirigées **contre** le monde rural. Elles sont dirigées contre des inégalités de représentation qui ont pris une ampleur excessive. Les délices du clientélisme et du saupoudrage de crédits se traduisent, en réalité, par une grande inefficacité au moment où l'on doit, tout au contraire, mettre en place dans le monde rural des espaces de développement structurés, favorisant des projets économiques crédibles.

Limitation du cumul des mandats, nouvel âge de la décentralisation, nouvelle étape de l'aménagement du territoire fondée sur des espaces de développement et de solidarité pertinents : tout cela relève de la même démarche, du même mouvement qui consiste, en fait, à moderniser à la fois nos mœurs politiques et notre organisation territoriale. Comment douter qu'il s'agisse là d'un des grands enjeux pour les prochains mois et les prochaines années ?

Jean-Pierre Sueur